

ORDRE  
NATIONAL

RAPPORT  
ANNUEL

2015

DES

CHIRURGIENS  
DENTISTES

# LES MISSIONS DE L'ORDRE

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes. Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France. Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique. Ses principales missions consistent à :



Veiller  
à la  
compétence  
des  
chirurgiens-  
dentistes



Veiller au  
maintien des  
principes de  
moralité, de  
probité et de  
dévouement




Veiller à  
l'observation  
des devoirs  
professionnels  
et des règles  
déontologiques



Assurer la  
défense de  
l'honneur et de  
l'indépendance  
de la  
profession

# S O M M A I R E

<b>1•</b> L'ANNÉE 2015	6
<b>2•</b> LES CHIFFRES CLÉS	16
<b>3•</b> L'ORDRE ET SES PUBLICS	22
<b>4•</b> LA GOUVERNANCE	28

Directeur de la publication: Gilbert Bouteille/Ordre national des chirurgiens-dentistes  
22, rue Émile-Ménier - BP 2016 - 75761 Paris cedex 16 Tél.: 01 44 34 78 80  
Fax: 01 47 04 36 55 • [www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr) • Conception, rédaction  
et réalisation:  Tél. : 01 58 30 70 15. Direction artistique: Ewa Roux-  
Biejat. Photos: Fotolia. Imprimerie: Corlet. Les articles sont publiés sous la seule  
responsabilité de leurs auteurs.



# LE MOT DU PRÉSIDENT

2015 aura été marquée par les discussions autour de la loi de modernisation du système de santé auxquelles a activement participé le Conseil national, tant au ministère qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'Ordre a su se faire entendre sur un dossier qu'il portait depuis dix ans : l'inscription des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique. Il a aussi plaidé – et obtenu – l'extension aux chirurgiens-dentistes de la prescription de substituts nicotiniques.

2015 a été également marquée par une intense activité de l'institution ordinale en tant que producteur de « soft law » : actualisation de la charte « Publicité et information », actualisation de la charte « Sites Internet » et, enfin, au plan européen, création et adoption du Code de déontologie européen par l'organisme représentant les instances de régulation dentaire de l'UE (la Fedcar, dont l'Ordre français est cofondateur). De même, dans le cadre de la réforme du DPC, l'Ordre a créé, avec les représentants de l'ensemble de la profession, le Conseil national professionnel, un espace de propositions destiné à promouvoir une réelle prise en compte des spécificités et des besoins en formation de notre profession.

2015 a été aussi l'année du déploiement d'une campagne de communication destinée à faire avancer le dossier bucco-dentaire, pour qu'enfin il devienne une priorité de santé publique. L'Ordre a également poursuivi son combat, initié depuis plus de cinq ans, contre les dérives de certaines structures qui dévoient notre pratique médicale.

Enfin, ce regard sur 2015 que nous présentons dans ce rapport annuel – qui, comme son nom l'indique, sera désormais proposé chaque année – ne serait pas complet sans la recension des activités au quotidien de l'institution ordinale dans ses différents échelons : conseil national, conseils régionaux, conseils départementaux et, bien entendu, juridictions de première instance et d'appel.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



“ 2015 a vu la poursuite du combat de l'Ordre contre les dérives de certaines structures qui dévoient notre pratique médicale. ”

GILBERT BOUTEILLE Président du Conseil national

# I • L'ANNÉE 2015

Trois dates clés auront marqué 2015 : la création du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes, la création du Pôle Patients et la mobilisation immédiate des experts odontologistes et de l'instance ordinale à la suite des attentats de Paris du 13 novembre. Bien d'autres événements ont jalonné cette année avec comme objectif de faire évoluer la profession pour répondre aux enjeux de santé publique de demain.

**21/05**

***Création du  
Conseil national  
professionnel***

---

**25/09**

***Création d'un  
« Pôle Patients »  
au Conseil national***

---

**13/11**

***Mobilisation suite  
aux attentats  
de novembre***

---



# Création du Conseil national professionnel

21  
Mai

Le Conseil national de l'Ordre est à l'initiative de la création du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes (CNP), interlocuteur des pouvoirs publics pour le DPC et la formation continue. Créé le 21 mai 2015 par les acteurs de la profession, le CNP s'est vu attribuer les missions suivantes : l'évolution des connaissances, l'analyse des pratiques professionnelles et la définition des orientations prioritaires de la formation continue. Il est l'interlocuteur privilégié de l'OGDPC. Le CNP veut contribuer à bâtir un parcours pluriannuel de DPC permettant réellement à chaque praticien de satisfaire à ses obligations en matière de formation continue. C'est Paul Samakh, vice-président de l'Ordre, qui préside le CNP. Le CNP veut intégrer la profession au

coeur du dispositif DPC avec une organisation claire et lisible et, surtout, qui aille dans le sens des besoins spécifiques et des axes prioritaires de la profession de chirurgien-dentiste. Les objectifs du CNP participent pleinement de la mission de l'Ordre consistant à garantir la qualité et la sécurité des soins. Les cofondateurs du CNP sont : la Conférence des doyens, la Conférence des chefs de service d'odontologie des CHU, la Commission scientifique indépendante, l'Association dentaire française, le Collège des bonnes pratiques, la Confédération nationale des syndicats dentaires, la Fédération des syndicats dentaires libéraux, l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes et, enfin, le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux.


 A person wearing a white lab coat is shown from the chest down, holding and reading a newspaper. The background is a bright window with a metal railing, suggesting a clinical or office setting.
 

27  
Mai

# Actualisation de la charte publicité et information

Création d'un compte sur un réseau social, divulgation de renseignements via un annuaire en ligne, relation avec les médias grand public... où finit l'information et où commence la publicité? Pour aider les praticiens à se repérer, le Conseil national de l'Ordre actualise régulièrement sa « Charte ordinale relative à la publicité et à l'information dans les médias ». Il s'agit d'un outil applicatif et complet qui envisage toutes les situations afin de répondre aux questions les plus concrètes des chirurgiens-dentistes. Cette exigence de « coller » à la réalité impose à l'Ordre de réinterroger régulièrement sa charte, en particulier lorsque de nouveaux services, notamment en ligne, sont proposés aux praticiens. C'est dans ce contexte que, le 27 mai 2015, le Conseil national a actualisé la charte en prenant en compte deux nouveaux « services » en ligne destinés aux professionnels de santé : les secré-

riats virtuels proposant des prises de rendez-vous entre le professionnel et le patient ; les sites de notation des professionnels de santé destinés au grand public. S'agissant des secrétariats dématérialisés, le Conseil national alerte les praticiens, entre autres, sur le fait qu'ils doivent impérativement vérifier si l'éditeur du site Internet a bien l'agrément du ministère de la Santé pour traiter et héberger des données de santé à caractère personnel. S'agissant des sites de notation, le Conseil national proscrie toute inscription volontaire du praticien à ce type de « service ». Sur le fond, la démarche du Conseil national ne consiste pas à interdire, mais plus sûrement à appliquer les principes déontologiques aux nouvelles technologies de l'information. En effet, si notre Code de déontologie condamne toute publicité, il n'interdit pas l'information et même, parfois, il la prévoit et l'encadre.



13

Janvier

## DPC - UN MANIFESTE DE LA PROFESSION

### SUR LA FORMATION CONTINUE

Peu avant la présentation par Marisol Touraine, en conseil des ministres, du projet de loi sur la santé, l'Ordre et l'ensemble des acteurs de la formation continue (Conférence des doyens, Conférence des chefs de service d'odontologie des CHU, ADF, syndicats) cosignaient un « Manifeste de la profession sur la formation dentaire », rendu public le 13 janvier 2015. Il s'agissait, dans l'esprit du Conseil national, de prendre date afin que toute réforme du DPC, dans le cadre de la future loi de Santé, soit discutée avec la profession. Ainsi, pour l'Ordre comme pour les autres signataires du texte, l'obligation de DPC ne peut être considérée « *comme suffisante par rapport aux exigences de compétence et de sécurité dues à la population* ». En d'autres termes, pour le Conseil national, et dans la mesure où l'Ordre exerce des prérogatives en matière d'insuffisance professionnelle, l'enjeu est bien de privilégier en amont une formation continue efficiente.

13

Novembre

## Attentats: une mobilisation immédiate des experts odontologistes et des praticiens

Comme toutes les professions médicales, les chirurgiens-dentistes se sont spontanément mis à la disposition des autorités dès les premières minutes qui ont suivi le drame du 13 novembre 2015, qui aura endeuillé la nation entière. En lien avec l'Institut médico-légal, les instances ordinales ont permis de solliciter en urgence les praticiens dans le cadre de l'identification des victimes. De nombreux dossiers *ante mortem* ont été ouverts, y compris pour les blessés graves traités dans les hôpitaux parisiens qui n'avaient pu décliner leur identité. Pour un tiers des personnes décédées, une procédure d'identification odontologique a été réalisée. Sept identifications formelles et exclusives, de même qu'un rejet d'identité ont été établis grâce aux dossiers dentaires. Du côté des odontologistes légaux, cinq experts près les cours d'appel ont été réquisitionnés: quatre praticiens de l'Unité d'identification de l'Institut médico-légal de Paris ainsi qu'un membre de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Conscient que le schéma dentaire est une obligation non seulement médicale mais aussi « sociale » lorsqu'il s'agit de cas extrêmes comme celui-là, le Conseil national a poursuivi, en 2015, son travail consistant à intégrer un module d'identification dentaire dans tous les logiciels métiers.



## PRIX DE DÉONTOLOGIE 2015

Exercer une profession médicale suppose, au-delà de l'acquisition de compétences, d'intégrer une dimension éthique et déontologique à sa pratique. C'est dans cet esprit que le Prix de déontologie a été mis en place par le Conseil national, afin que l'approche éthique et déontologique, même si elle est enseignée en formation initiale, soit valorisée de manière pérenne. En 2015, deux sujets étaient proposés aux 17 étudiants ayant participé au Prix. Le premier portait sur les missions des conseils départementaux et celles des juridictions de première instance. Le second sujet portait sur le litige entre le patient et le praticien. Ce Prix est ouvert aux étudiants en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années des 16 UFR d'odontologie de France. Les six lauréats 2015 du prix de déontologie ont été Marie Zimmer (1<sup>er</sup> prix), Stéphane Rode (2<sup>e</sup> prix), Marie-Agathe Thierry (3<sup>e</sup> prix), Claire-Lise Bailly (4<sup>e</sup> prix), Alexis Gevrey (5<sup>e</sup> prix) et Elisa Worthalter (5<sup>e</sup> prix ex-æquo). Ils se sont vus remettre leur prix le 24 septembre 2015.



## Signature d'une charte pour les personnes handicapées

Depuis des années, l'Ordre s'est engagé dans des actions visant à améliorer ou consolider l'accès aux soins dentaires de certains publics vulnérables. S'agissant des patients en situation de handicap, le Conseil national a ainsi, entre autres actions, créé un réseau de conseillers ordinaires « référents » qui travaillent en lien avec les maisons départementales des personnes handicapées. En 2015, l'Ordre a donc répondu immédiatement et favorablement à l'invitation de l'UFSBD pour signer la Charte Romain Jacob, favorisant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Outre l'Ordre et l'UFSBD, ce document a été signé par Handidactique et les syndicats dentaires CNSD, FSDL et Union dentaire (ex. UJCD). Ce document émet des recommandations pour un meilleur accès aux soins bucco-dentaires de ces

publics en mettant l'accent sur la prévention et la prise en compte, dès le plus jeune âge, de la santé bucco-dentaire dans le parcours de santé. La charte est construite autour de sept axes majeurs : mobiliser tous les acteurs du parcours santé ; veiller à la prise en compte la plus précoce possible de la santé bucco-dentaire ; reconnaître l'éducation à la santé et de la prévention comme les piliers du parcours de santé bucco-dentaire ; faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires ; créer une habitude de visite régulière chez le chirurgien-dentiste, dès le plus jeune âge, en favorisant le « milieu ordinaire » ; identifier les établissements médico-sociaux comme les partenaires du parcours santé ; faire du coordinateur des soins et de la prévention et du correspondant en santé orale les garants du suivi du parcours de santé.



**30-31**  
Octobre

# Assises ordinales 2015

Deux jours pour se former, échanger et participer activement à la cohésion de l'institution ordinaire. Voilà comment l'on peut résumer l'objectif et l'état d'esprit qui préludent à la tenue des Assises de l'Ordre, qui rassemblent chaque année les présidents et secrétaires généraux des conseils régionaux, départementaux et les conseillers nationaux de l'Ordre. Au total, 230 conseillers ordinaires se sont réunis en octobre 2015 à Paris et chacun d'entre eux a suivi deux ateliers sur les cinq proposés, préparés et animés par les conseillers nationaux. Le premier atelier était consacré à l'actualité des textes (lois, décret, arrêtés, etc.) impactant la profession. Un point était également proposé sur les actions déployées par le Conseil national en 2015. Le deuxième atelier portait sur la formation continue, le DPC et les compétences professionnelles, avec notamment un point sur le décret sur l'insuffisance professionnelle. Le troisième atelier était consacré à la conciliation, l'une des missions centrales des conseils départementaux, avec un rappel sur les grands principes et les textes puis des études de cas. Le qua-

trième atelier portait sur la démographie, avec un focus sur la nationalité et l'origine des diplômés des primo-inscrits en 2015, dont une très forte minorité est désormais issue de pays de l'Union européenne. Enfin, le cinquième atelier portait sur les plaintes de patients relatives à des refus de soins, des pertes de chance, l'absence de consentement éclairé, entre autres motifs. Deux conférences ont été données. La première, par Jean-Noël Cabanis, ex-chef du département Stratégie-Ressources de la DGOS, avait pour thème la notion émergente de « pertinence » des soins, des actes et des activités. Sa conférence était intitulée « De l'efficience à la pertinence : un long chemin ». La seconde intervention, donnée par David Jacotot, maître de conférences des universités, était intitulée « Le tact et la mesure, qu'est-ce que c'est » ? Il convient de noter que ces Assises ordinaires ont été axées sur l'exigence du « Soins pour tous ». Le président du Conseil national, Gilbert Bouteille, a en effet ouvert ces Assises en insistant sur la nécessité d'un accès aux soins bucco-dentaires pour tous.

17  
Septembre

## LA CRÉATION D'UN « PÔLE PATIENTS » AU CONSEIL NATIONAL

C'était l'une des priorités clairement affichées par Gilbert Bouteille lorsqu'il a été élu à la présidence du Conseil national, en juin 2015: créer rapidement, au sein du Conseil national, un Pôle Patients destiné à faire vivre un dialogue régulier et pérenne avec les associations représentantes des patients.

25  
Septembre

Annoncée le 24 septembre par Gilbert Bouteille, cette mesure a été adoptée dès le lendemain au cours de la session du Conseil national. C'est Christian Winkelmann, conseiller national, qui préside et met en place le Pôle Patients.

## Intégrer la santé bucco-dentaire dans les Ehpad

Pour le Conseil national, l'accès aux soins pour tous est une priorité. C'est la raison pour laquelle, via le conseil régional d'Aquitaine, l'institution ordinaire a apporté tout son soutien à l'organisation d'une mission de formation des personnels des Ehpad à la santé bucco-dentaire des personnes âgées vivant en établissement dans la région Aquitaine. Il s'agissait certes d'une première action, pour l'instant circonscrite à une région, mais sur laquelle le Conseil national souhaite capitaliser pour multiplier et pérenniser ce type d'initiatives consistant à intégrer la santé buccale dans les Ehpad. L'UFSBD, l'ARS Aquitaine et la faculté d'odontologie de Bordeaux ont été les chevilles ouvrières de cette formation. Le 17 septembre, à Bordeaux, plus de 160 personnes ont ainsi répondu à l'appel. Tables rondes, retours d'expérience, conférences et débats ont rythmé cette Journée à laquelle ont participé les acteurs régionaux: directeurs des Ehpad, médecins référents, cadres de santé de ces établissements, infirmiers et étudiants en odontologie. Cette journée aura été un acte fondateur et fédérateur à l'échelle locale. De son côté, le Conseil national entend valoriser ces initiatives en jouant un rôle d'impulsion et de coordination en réseau pour un meilleur partage des expériences.

## LE LANCEMENT D'UN GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE NUMÉRIQUE

25  
Septembre

Le 25 septembre 2015, le Conseil national votait la création d'un groupe de réflexion sur le numérique. Notre profession est particulièrement impactée par la révolution numérique, qui est depuis longtemps une réalité dans les cabinets dentaires. La e-santé bucco-dentaire, avec les objets connectés et leurs différentes applications, avec aussi la télémédecine,

est un champ très vaste mais hélas, d'un point de vue éthique et déontologique, très largement encore en friche. D'où la nécessaire création de ce groupe de réflexion dont les missions seront de réaliser, en auditionnant les acteurs impliqués dans le numérique et les experts de la question, un état des lieux, puis de présenter d'éventuelles mesures à la Commission exercice et déontologie du Conseil national. C'est Serge Fournier, conseiller national, qui a en charge la responsabilité de ce groupe de réflexion.





5  
Novembre

# Actualisation de la charte des sites Internet

Le 5 novembre 2015, le Conseil national proposait aux chirurgiens-dentistes une actualisation de sa charte « applicable aux sites Internet professionnels des chirurgiens-dentistes » créée en 2001. S'agissant des sites en ligne de chirurgiens-dentistes, la doctrine de l'Ordre a toujours été constante, avec un principe majeur consistant à considérer que l'information en ligne n'est pas « mauvaise » en soi et qu'elle peut même améliorer concrètement la qualité de l'exercice professionnel et le service rendu aux patients. Pour autant, la liberté qu'offre la diffusion d'informations en ligne à destination du grand public n'exclut pas le respect de l'éthique et de la déontologie. Bien au contraire.

L'objectif de la charte ordinaire consiste à mettre à la disposition des praticiens des repères fiables leur permettant d'éviter tout élément qui pourrait être considéré comme un message à caractère publicitaire. Pour ce faire, le Conseil national – et, là encore, avec constance – s'est fondé sur les dispositions du Code de la santé publique et du Code de déontologie des chirurgiens-dentistes. L'actualisation de la charte en date du 5 novembre 2015 vise à améliorer la compréhension des différentes étapes de la procédure de délivrance des noms de domaine en « .chirurgiens-dentistes.fr ». Il est proposé au praticien désireux d'obtenir ce nom de domaine une procédure clairement explicitée.



14  
Décembre

# Actualisation du passeport implantaire

Créé en 2010 et ayant vocation à assurer la traçabilité des soins et des matériaux mis en bouche, le passeport implantaire élaboré par l'Ordre facilite le travail des chirurgiens-dentistes, pour une meilleure préparation à la prothèse implantaire et en cas de réintervention. Il couvre la grande majorité des actes et thérapeutiques de la discipline. Il s'agit aussi et surtout, bien entendu, de remplir son devoir d'information envers ses patients. Le 14 décembre 2015, l'Ordre diffusait une nouvelle version actualisée de son passeport implantaire. Deux éléments sont désormais intégrés au passeport : la marque de l'implant et un espace rédactionnel permettant d'accueillir les conseils du praticien destinés au suivi médical. Ces deux éléments constituent

avant l'heure la traduction très concrète d'un décret du 22 septembre 2015 relatif à l'information « à délivrer à la personne concernée préalablement à une intervention de chirurgie esthétique et postérieurement à l'implantation d'un dispositif médical ». Ce texte donne obligation au chirurgien-dentiste de renseigner, d'une part, la marque de l'implant et, d'autre part, « l'existence d'une durée de vie limitée du produit et l'éventuelle nécessité de réintervention qui en découle » ainsi que, « le cas échéant, le suivi médical particulier ». Téléchargeable sur le site de l'Ordre, le document, à remettre au patient, se présente sous la forme de deux passeports distincts : un passeport « chirurgie implantaire » et un passeport « prothèse supra-implantaire ».



# Protection de la santé publique

L'année  
**2015**

Notre profession ne doit pas être exercée comme un commerce. Cette obligation déontologique échappe hélas parfois à l'attention de certains praticiens et à la structure de certains centres, dont des centres dits « low cost » qui ont tiré profit de la suppression en 2009, par la loi HPST, de l'autorisation préalable d'ouverture des centres de soins par les autorités sanitaires. Au cours de la discussion sur la loi de modernisation du système de santé, l'Ordre a milité pour un contrôle rigoureux, en amont, des centres de soins. Il n'a hélas pas obtenu gain de cause. Pourtant, le Conseil national a continué d'alerter les autorités sanitaires sur les effets pervers potentiels

de cette dérégulation de ces centres de soins dentaires. L'affaire Dentexia n'éclatera certes qu'en 2016. Mais elle illustre ce qu'a continué de dire le Conseil national aux autorités en 2015 : l'ouverture du « low cost » à un domaine médical, avec toutes les dérives éventuelles que cela implique (surtraitements), ne peut se substituer à une véritable politique d'accès pour tous à la santé bucco-dentaire. C'est d'ailleurs comme cela qu'il faut aussi lire la campagne de communication de l'Ordre en 2015, tant il est vrai qu'aujourd'hui, la question dentaire doit, de toute urgence, être inscrite au cœur des enjeux sanitaires de notre pays.

# 2. LES CHIFFRES CLÉS

Activité des juridictions régionales et nationales, actions, projets et activité du Conseil national, bilan 2015 de l'Observatoire de la sécurité, panorama de la démographie professionnelle... Voici un condensé, en chiffres, de l'année 2015.

**1711**

*primo-inscrits  
ont été enregistrés  
au tableau de l'Ordre*

**63,9**

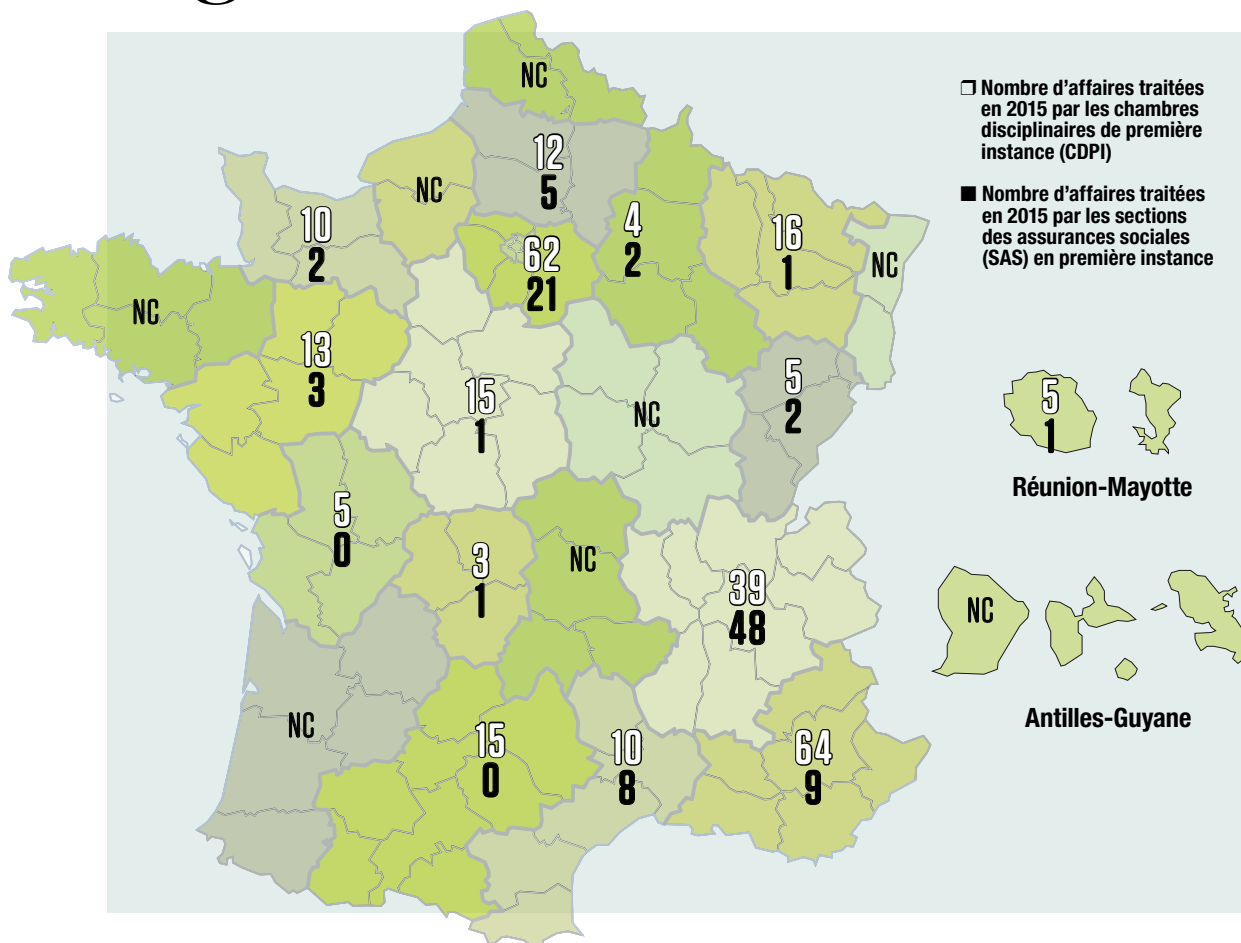
*c'est le nombre  
de praticiens pour  
100000 habitants*

**1658**

*tentatives  
de conciliation  
recensées*



# L'activité des juridictions régionales et nationales



## AFFAIRES TRAITÉES PAR LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Nombre de requêtes enregistrées	147
Nombre de requêtes jugées	109
Taux d'infirmité	16,51
Nombre de recours devant le conseil d'État	16
Avertissement/ Blâme	11
Interdiction d'exercer de 1 jour à 1 an (avec ou sans sursis)	35
Interdiction d'exercer au-delà de 1 an à 3 ans (avec ou sans sursis)	5
Radiation	2
<b>Total des sanctions</b>	<b>53</b>

## AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SECTION NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES

Nombre de requêtes enregistrées	58
Nombre de requêtes jugées	74
Taux d'infirmité	5,40 %
Nombre de recours devant le conseil d'État	17
Avertissement, blâme, interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux ≤ 6 mois (avec ou sans sursis)	25
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 6 mois à 2 ans (avec ou sans sursis)	17
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 2 à 3 ans (avec ou sans sursis)	0
Interdiction permanente	5
<b>Total des sanctions</b>	<b>47</b>

# Les chiffres clés 2015 de

## RÉUNIONS

# 365 jours

En 2015, le Conseil national a tenu 49 réunions du bureau, cumulé 12 jours de sessions et produit 29 circulaires ou lettres circulaires. Tout au long de l'année, le Conseil national a par ailleurs participé à 152 réunions dont 35 réunions avec les ministères et 6 réunions portant sur des problématiques européennes. D'autre part, la commission de qualification en médecine bucco-dentaire s'est tenue à 5 reprises menant à 18 qualifications. La commission en chirurgie orale s'est quant à elle réunie à 8 reprises aboutissant à 22 qualifications. Le Conseil national s'est déplacé à 10 audiences disciplinaires pour lesquelles il était partie à l'audience et 5 audiences judiciaires auxquelles il a participé, comme convoqué ou plaignant.



## FORMATIONS

**II** formations ou interventions diaporama ont été dispensées par des membres du Conseil national en extérieur, auxquelles il faut ajouter les 5 ateliers qui se sont déroulés lors des Assises ordinaires d'octobre. 3 sessions de formations au sein du Conseil national complètent ce panorama des formations en 2015.



## OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

**III** incidents ont été comptabilisés en 2015 par l'Observatoire de la sécurité de l'Ordre, dont 92 agressions physiques et/ou verbales sur des chirurgiens-dentistes dans le cadre de leur exercice. Au total, 143 personnes sont concernées par ces incidents (92 praticiens, 51 salariés et/ou patients). Dans 86 cas, les motifs des déclarations d'incident portaient sur des injures, insultes et provocations. Les forces de l'ordre sont intervenues dans 9 cas.



## BILAN DES CONCILIATIONS 2015

Selon les chiffres connus à ce jour, les conseils départementaux ont cumulé 1 658 saisines dans le cadre de conciliations. La grande majorité d'entre elles relève d'un différend patient/praticien (80 %). Dans moins d'un cas sur cinq, le dossier a été transmis à la chambre disciplinaire de première instance, la plupart des dossiers ayant été soldés par une conciliation réussie.

Nombre de saisines	
Patient/Praticien	1 329
Praticien/Praticien	223
Autres	106
Motifs de la plainte	
Qualité des soins	698
Confraternité	132
Coût/Honoraires	179
Consentement éclairé/devis/dossier médical	124
Contrats	43
Publicité	29
Atteinte à l'honneur	100
Autres	198
Résultats	
Nombre de conciliations réussies	733
Nombre de transmissions à la CDPI	229
Autres	429

# l'institution ordinale

## INTERVIEWS



**35** c'est le nombre d'interventions des membres du Conseil national dans les médias en 2015. Parmi celles-ci, notons un article paru le 25 septembre sur le site de Dentalespace, un sujet sur la recrudescence des vols de matériels dentaires en Essonne assorti d'une interview du président de l'Ordre dans *Le Parisien Essonne* le 6 octobre, la participation de Gilbert Bouteille à la table ronde « L'offre de soin : quelle R-évolution ? » sur France 5 (C ma santé) ou encore une interview de Paul Samakh en direct sur France Inter le 27 octobre dans l'émission « La Tête au Carré » avec Christian Andreo, directeur général d'Aides.

## COURRIERS



**30889** courriers postaux ont été traités par le Conseil national en 2015 (sans compter les échanges mails et appels téléphoniques). Deux thématiques se détachent dans l'analyse de ces courriers : les études de contrats concernent 10915 courriers tandis que 10910 courriers sont relatifs à la gestion du tableau. 1316 courriers sont par ailleurs parvenus à la juridiction nationale concernant la section des assurances sociales et la chambre disciplinaire nationale (toujours hors téléphone et mails).

## MEOPA



**196** reconnaissances de l'aptitude à l'utilisation du MEOPA en cabinet dentaire ont été délivrées par l'Ordre en 2015, année qui a totalisé 58 formations reconnues conformes, soit 2 de plus qu'en 2014.

Nombre de questionnaires envoyés	893
Déclenchement de la visite sur place	571
Suite envoi questionnaire	162
Courrier patient	22
Demande autorités sanitaires, ARS	64
Création, modification, transfert	194
Visite de tous les cabinets du département	71
Autres	58
<b>Suites données à la visite</b>	
Cabinet conforme	443
Conseils donnés au praticien	318
Demande de mise en conformité avec contre-visite	28
Procédure disciplinaire	2
Fermeture	3

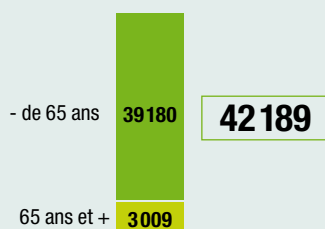
## BILAN DES VISITES DE CABINETS 2015

50 départements (soit près de la moitié) ont dressé en 2015 un bilan des visites de cabinets dentaires sur leur territoire. 571 visites ont eu lieu dans ces départements, la plupart d'entre elles ont donné lieu à la formulation de conseils à destination des praticiens.

# La démographie profess

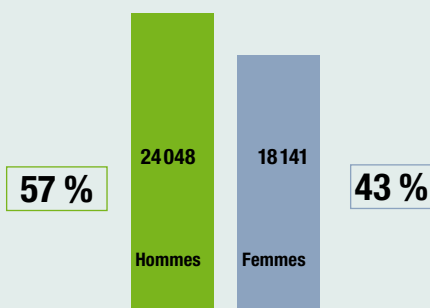
## DÉMOGRAPHIE

**NOMBRE TOTAL DE PRATICIENS en exercice en France en 2015.**



La France compte, en 2015, 42 189 chirurgiens-dentistes sur l'ensemble de son territoire (Métropole et DOM). 92,9 % des praticiens sont âgés de moins de 65 ans, ce qui représente 39 180 praticiens contre 3 009 âgés de 65 ans et plus.

## PARITÉ



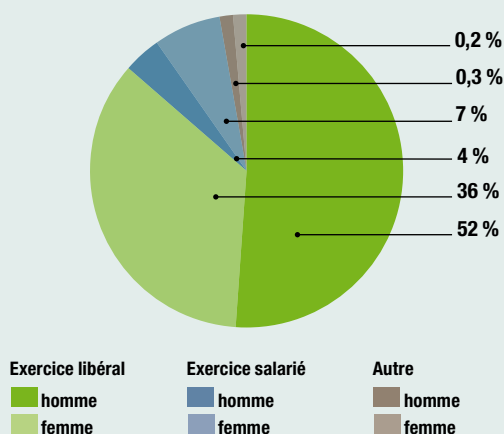
Le processus de féminisation est engagé depuis plus d'une dizaine d'années au sein de la profession. Ainsi en 2015, les femmes représentent 43 % des chirurgiens-dentistes en activité soit 18 141 femmes contre 24 048 hommes. En comparaison, elles étaient 17 527 en activité en 2014, soit 42,2 % de la population totale.

## DENSITÉ

**63,9**  
praticiens pour  
**100 000**  
habitants

En 2015, la France comptait 63,9 chirurgiens-dentistes (tous modes d'exercices confondus) pour 100 000 habitants. Une densité en légère augmentation puisqu'elle était de 62,9 en 2014 et de 62,7 en 2013. Cependant, les disparités géographiques demeurent : les départements sous-dotés en chirurgiens-dentistes se situent davantage dans le nord que dans le sud de la France.

## MODES D'EXERCICE



La forme d'exercice de la profession est massivement libérale. En 2015, la France totalisait 37 274 praticiens libéraux, soit 88 % de la profession (52 % d'hommes et 36 % de femmes).

# ionnelle en 2015

## LES PRIMO-INSCRITS

### Top 10 des pays européens d'obtention du diplôme

Pays d'obtention du diplôme	Nombre de diplômes
Roumanie	258
Espagne	125
Portugal	96
Belgique	46
Bulgarie	10
Italie	8
Allemagne	6
Lituanie	5
Pologne	4
Grèce	4

En 2015, l'Ordre recense 1 711 primo-inscrits dont 593 praticiens diplômés hors de France, ce qui représente 34,7 % des primo-inscrits au tableau de l'Ordre.

La majorité de ces praticiens se sont formés dans un pays de l'Union européenne dont la Roumanie, l'Espagne et le Portugal (*tableau « Top dix des pays européens d'obtention du diplôme »*).

### Top 5 des pays dans lesquels se forment les Français

Pays dans lesquels se forment les Français	Nombre de Français
Roumanie	54
Espagne	48
Belgique	34
Portugal	5
Algérie	3

Le nombre total de Français primo-inscrits s'élève à 1 262 praticiens dont 1 118 ayant obtenu leur diplôme en France et 144 ayant été formés à l'étranger, notamment en Roumanie, en Espagne et en Belgique (*tableau « Top cinq des pays dans lesquels se forment les Français »*).

### Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits

Nationalité des praticiens	Nombre de diplômes
Roumanie	192
Portugaise	92
Espagnole	75
Italienne	12
Belge	11
Bulgare	9
Britannique	7
Allemande	7
Grecque	5
Tunisienne	5

S'agissant de la nationalité des primo-inscrits étrangers, les Roumains arrivent en tête (192 praticiens), suivi des Portugais (92) et des Espagnols (75) (*tableau « Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits »*).

# 3. L'ORDRE ET SES PUBLICS

Au service des chirurgiens-dentistes, l'Ordre est à l'interface entre instances internationales, pouvoirs publics nationaux, praticiens, patients et médias. Pour renforcer son action aux côtés des praticiens, et à leur service, le Conseil national est en relation continue avec tous ces publics.

**10**

*numéros  
du magazine de  
l'Ordre, La Lettre,  
sont publiés par an*

**@**

*900000 visites  
sur le site internet  
de l'Ordre  
en 2015*

**27/11**

*Adoption du Code  
européen  
de déontologie  
dentaire à Paris*



## L'Ordre et ses trois échelons

L'institution ordinale accorde une grande attention à son unité et à la cohérence de son action, ce qui ne signifie pas uniformité ni, et encore moins, subordination entre ses échelons national, régionaux et départementaux. Cette unité et cette cohérence se font dans le respect scrupuleux des particularismes locaux et de l'autonomie qui en découle. Cela étant, si cet équilibre nécessaire entre unité et indépendance n'a jamais été rompu, c'est parce que l'Ordre impulse depuis de nombreuses années une politique de formation et d'information. S'agissant de formation, les présidents et secrétaires généraux des conseils départementaux et régionaux, les membres des juridictions de première instance (conseil régional), ainsi que les personnels administratifs participent régulièrement à des sessions de formation proposées par le Conseil national. S'agissant de l'information, l'institution ordinale veille scrupuleuse-

ment à ce qu'elle circule de manière fluide dans les deux sens. Au-delà des décisions prises par le Conseil national ou des informations concrètes sur l'application des textes législatifs, réglementaires, etc., qui font l'objet de circulaires émanant de l'échelon national aux échelons régionaux et départementaux, l'institution ordinale aménage des espaces de rencontres et de dialogue réguliers afin que l'information puisse remonter de manière efficace. À titre d'exemple, le bureau du Conseil national se déplace au moins quatre fois par ans dans une région pour traiter des questions ordinales, professionnelles, réglementaires et législatives. Les Assises ordinales, qui réunissent chaque année pendant deux jours les conseillers ordinaires des trois échelons de l'Ordre, constituent aussi une occasion pour assurer la continuité ordinale sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les DOM-TOM.



## L'Ordre et les praticiens

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est certes doté d'un pouvoir juridictionnel, mais il considère avant tout qu'il est au service des praticiens pour les accompagner dans leur exercice et favoriser la délivrance de soins de qualité aux patients, dans le respect de l'éthique et de la déontologie. Au-delà du lien direct entre l'Ordre et les praticiens via les conseils départementaux, plusieurs outils sont à la disposition des chirurgiens-dentistes, comme le mensuel de l'Ordre (dix numéros par an) et le site Internet (près de 900 000 visites en 2015). Le premier permet de communiquer sur les nouveaux dispositifs (législatifs, réglementaires, etc.), le second de mettre à leur disposition des outils actualisés, notamment les documents

obligatoires (ou indispensables) en téléchargement. L'autre lien avec les praticiens, c'est le stand du Conseil national au congrès de l'ADF. Cette année, une forte proportion de chirurgiens-dentistes (30 %) y a rencontré des conseillers nationaux et les juristes de l'Ordre pour des questions liées aux contrats et aux formes d'exercice. Sur le stand, les praticiens ont eu la possibilité de s'inscrire au dispositif d'échange de données médicales sécurisées MSSanté. 2015 aura été aussi marquée par la campagne de communication puisque les praticiens comptaient aux rangs des trois publics cibles (avec les Français et les décideurs), afin de redonner confiance à une profession hélas trop souvent stigmatisée.



**NON**  
À L'ABCÈS  
AUX SOINS

LA SANTÉ BUCCO DENTAIRE  
DE NOS COMPATRIOTES EST EN JEU.  
IL EST TEMPS POUR NOUS,  
CHIRURGIENS DENTISTES,  
DE SORTIR DE NOTRE SILENCE.

QUE RÉCLAMONS-NOUS ?

- > DAVANTAGE DE PRÉVENTION,
- > DES SOINS RÉMUNÉRÉS À LEUR JUSTE VALEUR,  
LES TARIFS N'ONT JAMAIS ÉTÉ REVALORISÉS DEPUIS 27 ANS!
- > DES ACTES REMBOURSÉS CORRECTEMENT,  
(STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE)
- > LE RESPECT DE NOTRE INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE
- > LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SON PRATICIEN

**FACE AUX DANGERS QUI MENACENT**  
NOTRE PROFESSION ET LA QUALITÉ DES SOINS  
QUE NOUS PRODUISONS, LES MÉDECINS DE LA BOUCHE  
QUE NOUS SOMMES LANCENT "SAUVONS NOS DENTS"

AVEC NOS 41 000 CHIRURGIENS-DENTISTES,

**SAUVONS  
NOS DENTS**.COM

WWW.SAUVONSNOSENTS.COM

**NON**  
À L'ABCÈS  
AUX SOINS

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE  
DE NOS COMPATRIOTES EST EN JEU.  
IL EST TEMPS POUR NOUS,  
CHIRURGIENS-DENTISTES,  
DE SORTIR DE NOTRE SILENCE.

QUE RÉCLAMONS-NOUS ?

- > DAVANTAGE DE PRÉVENTION,
- > DES SOINS RÉMUNÉRÉS À LEUR JUSTE VALEUR,  
(EN 27 ANS ILS N'ONT ÉTÉ QUE TRÈS PEU REVALORISÉS),
- > DES ACTES REMBOURSÉS CORRECTEMENT,  
(STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE)
- > LE RESPECT DE NOTRE INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE,
- > LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SON PRATICIEN.

**FACE AUX DANGERS QUI MENACENT**  
NOTRE PROFESSION ET LA QUALITÉ DES SOINS  
QUE NOUS PRODUISONS, LES MÉDECINS DE LA BOUCHE  
QUE NOUS SOMMES LANCENT "SAUVONS NOS DENTS"

UN MOUVEMENT DE TRANSPARENCE ET DE VÉRITÉS.

AVEC NOS 41 000 CHIRURGIENS-DENTISTES

**SAUVONS  
NOS DENTS**.COM

WWW.SAUVONSNOSENTS.COM

# L'Ordre et le grand public

2015 aura été une année marquée par la volonté du Conseil national d'adresser aux Françaises et aux Français un langage de vérité sur les soins bucco-dentaires, et notamment sur la question centrale de l'accès aux soins pour tous. Pour le Conseil national, il est temps de poser sur la table la question dentaire, laissée à l'abandon par les pouvoirs publics depuis trop longtemps. Ainsi, pour l'Ordre, les soins conservateurs, essentiels à la bonne santé bucco-dentaire de la population, doivent devenir une priorité de santé publique. Le dialogue a commencé via une campagne de presse lancée printemps 2015. À cette occasion d'ailleurs, une opération « Portes ouvertes » a été conduite le 12 avril 2015 pour inviter le grand public et la presse

dans les cabinets dentaires et engager la discussion. C'est ce même esprit de dialogue qui a pré-ludé, en 2015, après l'élection à la présidence du Conseil national de Gilbert Bouteille, à la mise en place du Pôle patients. Ce chantier a été lancé en juin 2015 avec l'objectif impératif de réunir autour de la table les représentants de l'Ordre et les associations de patients d'ici à la fin du premier semestre 2016. Enfin, la politique d'information du Conseil national, via l'outil Internet, continue de jouer la carte de la transparence. Il n'y a pas d'accès réservé aux praticiens sur le site de l'Ordre puisque le Conseil national considère que les informations concernant, par exemple, la sécurisation de l'exercice des praticiens, n'ont pas à être « cachées ».



# L'Ordre et les décideurs

En 2015, le Conseil national s'est mobilisé sur la loi de modernisation du système de santé qui a occasionné de nombreuses réunions au ministère de la Santé. L'Ordre y a défendu deux dossiers : l'intégration des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique et l'extension de la prescription de substituts nicotiques aux chirurgiens-dentistes. Il a été sollicité dans différents ministères autour de certains projets majeurs sur lesquels notre institution a proposé ses idées et affirmé ses positions lors de réunions avec les cabinets ministériels et des administrations centrales : ordonnance relative à l'égal accès des femmes et des hommes au sein des Ordres ; loi sur la procédure de signalement de situations de maltraitance par les professionnels de santé ; décret relatif à la procédure de suspension d'activité des centres de santé ; pro-

jet de réforme des Ordres ; loi sur la réforme territoriale ; loi relative à l'économie ; décret relatif au dossier médical partagé (DMP) ; décret relatif aux étudiants ; décret sur les cosmétiques ; loi relative aux relations entre l'administration et les citoyens. Par ailleurs, la campagne de communication de l'Ordre comptait dans ses cibles les décideurs et les leaders d'opinion (journalistes, politiques). Son message : ne pas se tromper d'enjeu car la bonne santé buccale d'un pays passe par les soins conservateurs via une dentisterie moderne, peu invasive, soucieuse d'économie tissulaire. L'acte prothétique ne doit venir qu'en deuxième recours, après l'échec de la prévention et des solutions conservatrices. Un message que l'Ordre réitérera inlassablement tant les enjeux de santé publique dentaires sont importants.



# L'Ordre à l'international

C'est à Paris, le 27 novembre 2015, que les pays de la Fédération européenne des régulateurs dentaires (Fedcar, dont l'Ordre est membre fondateur) ont adopté le Code de déontologie dentaire européen. Ce document énonce et illustre dix-huit principes clés communs applicables aux régulateurs et aux professionnels. Lors de la rédaction de ce document fondateur, le Conseil national a insisté pour que, en cas de mobilité des praticiens communautaires au sein de l'Union européenne – même en cas de mobilité temporaire – la déontologie commune consiste à avertir à la fois l'autorité compétente du pays d'origine et celle du pays d'accueil. Avec l'appui de son bureau de représentation à Bruxelles, le Conseil national a également suivi de très près les discussions relatives à la démographie professionnelle et

les débats relatifs aux problèmes posés par l'absence de *numerus clausus* dans deux pays de l'Union. Autres dossiers prioritaires: le suivi des discussions auprès de la Commission européenne sur la spécialité de parodontologiste ainsi que sur la profession d'hygiéniste et d'assistant dentaire. Enfin, 2015 a été l'année où le Conseil national a commencé à travailler avec ses homologues de la Société internationale des régulateurs dentaires (ISDR) sur la question de la certification des formations dentaires. Il est en effet important de souligner que la question des disparités de formation, y compris au sein des pays membres de l'Union européenne, commence à susciter des débats dont beaucoup pensent qu'ils pourront difficilement être occultés plus longtemps.

# 4 • LA GOUVERNANCE

## LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE

### LE BUREAU

#### PRÉSIDENT

Gilbert Bouteille

#### VICE-PRÉSIDENTS

André Micouleau

Jean-Marc Richard

Paul Samakh

#### SECRÉTAIRES GÉNÉRALES

Myriam Garnier

Geneviève Wagner

#### TRÉSORIER

Alain Scohy

#### TRÉSORIER ADJOINT

Pierre Bouchet

### LES MEMBRES DU CONSEIL

Dominique Chave

Alain Copaver

Michel Dubois

Jean-Pierre Esquirol

Jean-Baptiste Fournier

Serge Fournier

Gilbert Lagier-Bertrand

André-Richard Marguier

Jean Molla

Guy Naudin

Christian Winkelmann

CONSEILLERS D'ÉTAT Jean-François de Vulpillières, Henri Toutée  
CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES P<sup>r</sup> Benoît Lefèvre

LES COMMISSIONS Contrats • Démographie • Enseignement et titres  
Exercice et déontologie • Finances, contrôle des comptes et placements de fonds  
Législation et Europe • Odontologie médico-légale  
Publications • Solidarité • Vigilance et thérapeutiques

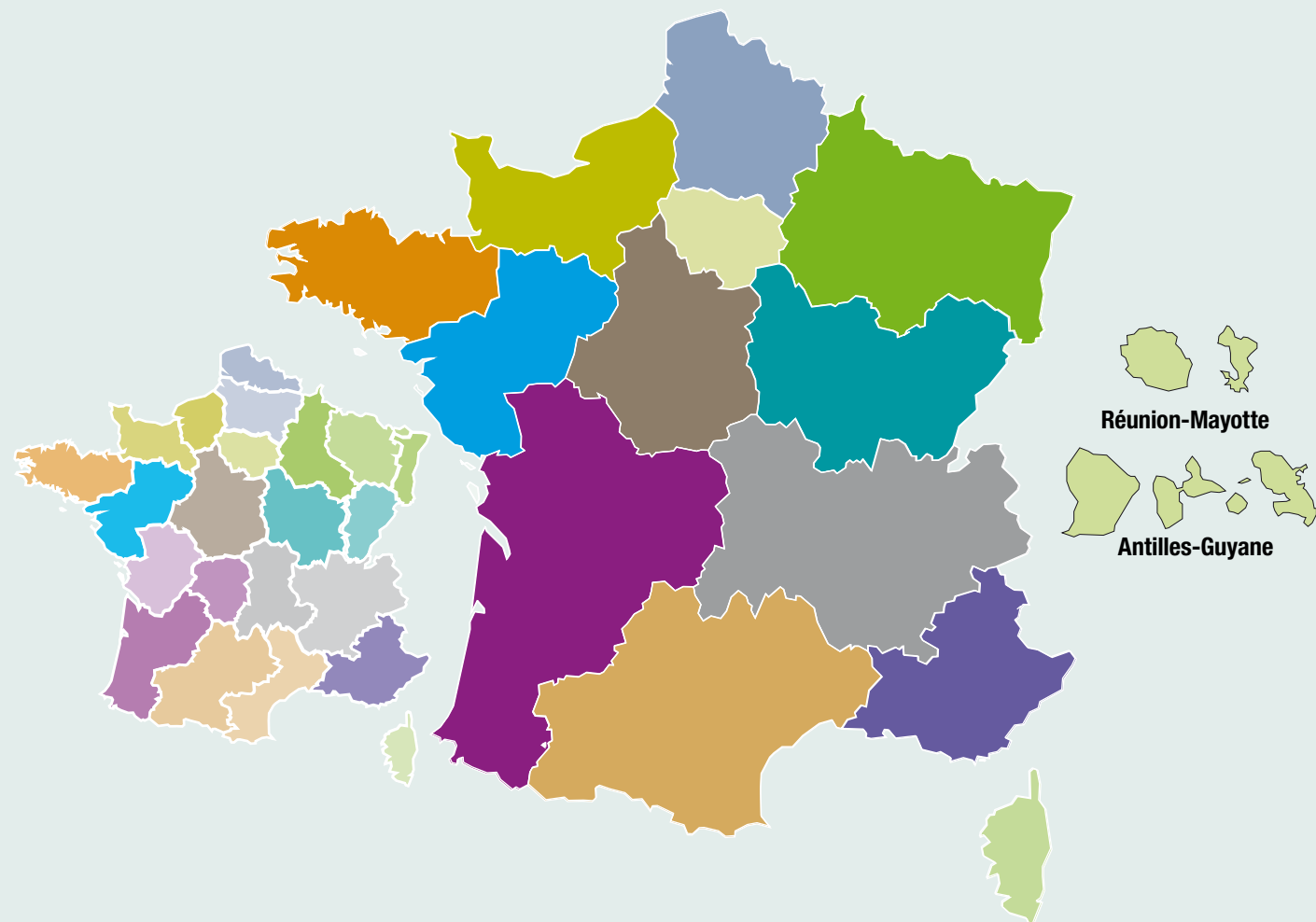
LES PÔLES Pôle numérique • Pôle patients



## Le Conseil national

2015 a été une année importante pour le Conseil national. Gilbert Bouteille a été élu à sa présidence, succédant ainsi à Christian Couzinou qui, après huit ans à la tête de l'institution, ne se représentait pas. 2015 aura aussi vu l'arrivée de six nouveaux conseillers nationaux. Dès son entrée en fonction, Gilbert Bouteille a insisté sur la vocation première de l'Ordre, qui consiste à placer le patient au cœur des préoccupations. Une assertion aussitôt suivie d'effet puisque le Conseil national, en session, décidait la création d'un Pôle Patients en son sein. Autre point essentiel, le Conseil national a procédé à l'élection des présidents et des membres de ses dix commissions. Au-delà de la gestion des dossiers qui leur incombent au quotidien (la gestion des contrats, pour ne citer que cet exemple), ces commissions se réunissent régulièrement pour travailler sur des dossiers « lourds », travaux à

l'issue desquels elles présentent leurs propositions au Conseil national réuni en session et qui font alors l'objet d'un vote. Les commissions du Conseil national sont les suivantes : commission des contrats (présidée par André Micouleau), commission démographie (Myriam Garnier), commission de l'enseignement et des titres (Paul Samakh), commission exercice et déontologie (Geneviève Wagner), commission des finances (Michel Dubois), commission législation et Europe (Jean-Marc Richard), commission d'odontologie médico-légale (Serge Fournier), commission des publications (Gilbert Bouteille), commission de la solidarité (Jean Molla), commission de la vigilance et des thérapeutiques (Dominique Chave). La composition complète des commissions du Conseil national est consultable sur [www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr).



# Les conseils régionaux, les juridictions de 1<sup>re</sup> instance

L'année 2015 a été marquée par l'adaptation de la carte régionale ordinaire à la nouvelle carte administrative de la France qui, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, passait de 18 à 12 régions en métropole. L'institution ordinaire régionale s'est mobilisée autour de cet objectif pour se préparer, elle aussi, à « coller » à la nouvelle carte régionale administrative française. Les régions impactées s'y sont attelées tout en assurant, comme tous les conseils régionaux de l'Ordre, leurs missions. En premier lieu en tant qu'interlocuteurs des autorités sanitaires régionales, mais aussi dans le cadre de la coordination des conseils départementaux, de l'étude des recours formés contre des décisions de conseils départementaux en

matière d'inscription au tableau et, enfin, des saisines en cas d'infirmité d'un praticien ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de sa profession. Parallèlement aux conseils régionaux mais de manière totalement indépendante, l'Ordre exerce un pouvoir disciplinaire via les juridictions de première instance, dont les règles de fonctionnement sont fixées par les Codes de la santé publique et de la sécurité sociale. Il s'agit des Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) et des Sections des assurances sociales (SAS) de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional, autrement dit la juridiction du « contentieux technique » de la sécurité sociale.

**ALSACE**

10, rue de Leicester  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03-88-61-94-22  
alsace@oncd.org

**AQUITAINE**

134, boulevard Wilson  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05-56-96-16-13  
aquitaine@oncd.org

**AUVERGNE**

Maison dentaire  
5, rue de Ceyrat  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04-73-34-99-01  
auvergne@oncd.org

**BOURGOGNE**

BP 90006 21801 Quétigny cedex  
Tél. : 03-80-48-26-59  
bourgogne@oncd.org

**BRETAGNE**

14, rue Dupont-des-Loges  
35000 Rennes  
Tél. : 02-97-63-12-73  
bretagne@oncd.org

**CENTRE**

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
Tél. : 02-38-62-97-13  
centre@oncd.org

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

4 Allée Alberto Santos-Dumont  
BP 265 – Bât A7  
1er étage 51687  
Reims cedex 2  
Tél. : 03-26-04-52-67  
champagne-ardenne@oncd.org

**FRANCHE-COMTÉ**

16, rue Ambroise-Paré  
BP 22801 25011  
Besançon cedex  
Tél. : 03-81-80-56-76  
franche-comte@oncd.org

**ÎLE-DE-FRANCE**

9-11, avenue Théophile-Gautier  
75016 Paris  
Tél. : 01-42-96-05-14  
ile-de-france@oncd.org

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

285, rue Alfred-Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. : 04-67-68-12-45  
languedoc-roussillon@oncd.org

**LIMOUSIN**

31, rue Hoche  
87000 Limoges  
Tél. : 05-55-79-01-36  
limousin@oncd.org

**LORRAINE**

25/29, rue de Saurupt  
54000 Nancy  
Tél. : 03-72-47-10-20  
secretariat@orcdl.org

**MIDI-PYRÉNÉES**

Parc d'activités de la Plaine  
9, avenue J.-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05-61-34-82-98  
midi-pyrenees@oncd.org

**NORD-PAS-DE-CALAIS**

EURASANTE Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende Bât D  
59373 Loos-lès-Lille cedex  
Tél. : 03-20-32-33-23  
nord-pas-de-calais@oncd.org

**BASSE-NORMANDIE**

Immeuble Le Venoix  
97, boulevard Yves Guillou  
14000 Caen  
Tél. : 02-31-86-13-72  
basse-normandie@oncd.org

**HAUTE-NORMANDIE**

67, avenue Jacques Chastellain  
76000 Rouen  
Tél. : 02-35-15-01-26  
haute-normandie@oncd.org

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

68, rue de la Commune  
44400 Rezé  
Tél. : 02-40-56-41-02  
pays-de-loire@oncd.org

**PICARDIE**

Le Tennessee  
47, avenue du Royaume-Uni  
80090 Amiens  
Tél. : 03-22-33-00-03  
picardie@oncd.org

**POITOU-CHARENTES**

18, boulevard du Grand-Cerf  
86000 Poitiers  
Tél. : 05-49-38-08-98  
poitou-charente@oncd.org

**PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE**

174, rue Consolat  
13004 Marseille  
Tél. : 04-91-08-33-21  
pacac@oncd.org

**RHÔNE-ALPES**

CS 50022  
69454 Lyon cedex 06  
Tél. : 04-78-42-55-10  
rhone-alpes@oncd.org

**ANTILLES-GUYANE**

Domus Medica  
80, rue de la République  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 05-96-63-27-01  
antilles-guyane@oncd.org

**RÉUNION-MAYOTTE**

Résidence La Rivière 5E  
Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
Tél. : 0-262-92-38-70  
reunion-mayotte@oncd.org



# Les conseils départementaux

Les attributions des conseils départementaux sont nombreuses et structurantes, ne serait-ce que parce que c'est à cet échelon que commence la gestion des inscriptions au tableau. Au-delà de leurs missions administratives *stricto sensu* – elles vont des autorisations d'installation à la tenue du service des gardes en passant par l'examen des contrats d'exercice des praticiens – il faut isoler deux prérogatives essentielles des Ordres départementaux : la conciliation d'une part, les visites des cabinets dentaires, d'autre part. En 2015 comme les années précédentes, ces deux missions centrales des conseils départementaux ont été pleinement assumées. La conciliation entre praticiens et entre praticiens et patients est conduite par le président du conseil départemental. Elle permet souvent, en

amont, de désamorcer les conflits et d'éviter aux parties l'épreuve d'une saisine des juridictions ordinaires ou civiles. Ce mode de règlement à l'amiable, où le président de l'Ordre est tenu à la plus stricte neutralité, est le cœur battant des attributions locales de l'Ordre. Quant aux visites ordinaires des cabinets, elles connaissent depuis une décennie une vraie montée en puissance. L'objectif de l'Ordre consiste à accompagner en amont les praticiens défaillants (sauf, bien sûr, cas extrêmes où la qualité et la sécurité des soins ne sont pas assurées) afin de les orienter pour une mise aux normes rapide et efficace de leur cabinet et/ou de leur pratique. Moyennant quoi l'Ordre assume ici pleinement sa mission de santé publique au bénéfice des patients.



**AIN**

827, rue de la Source  
01440 Viriat  
Tél. : 04-74-45-31-37  
ain@oncd.org

**AISNE**

26, rue des Cordeliers  
02000 Laon  
Tél. : 03-23-20-23-40  
aisne@oncd.org

**ALLIER**

5, rue du Bardon  
03000 Moulins  
Tél. : 04-70-20-03-33  
allier@oncd.org

**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Le Shangrila  
23, rue Antoine-Héroët  
04000 Digne-les-Bains  
Tél. : 04-92-32-16-56  
alpes-de-haute-provence@  
oncd.org

**HAUTES-ALPES**

7, rue Capitaine-de-  
Bresson Résidence du Parc  
05000 Gap  
Tél. : 04-92-52-33-32  
hautes-alpes@oncd.org

**ALPES-MARITIMES**

Maison Blanche 14, boule-  
vard Carabacel 06000 Nice  
Tél. : 04-93-80-21-21  
alpes-maritimes@  
oncd.org

**ARDÈCHE**

16, avenue de la Gare  
07100 Annonay  
Tél. : 04-75-67-05-02  
ardeche@oncd.org

**ARDENNES**

64, boulevard Gambetta  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. : 03-24-37-75-20  
ardenne@oncd.org

**ARIÈGE**

7 bis, avenue de Lérida  
09000 Foix  
Tél. : 05 61 01 30 81  
ariege@oncd.org

**AUBE**

Domus medica  
42, rue de la Paix  
10000 Troyes  
Tél. : 03-25-73-64-39  
aube@oncd.org

**AUDE**

Immeuble Onyx  
1-3 rue Buffon  
11000 Carcassonne  
Tél. : 04-68-26-52-97  
aude@oncd.org

**AVEYRON**

1A, rue Montplaisir 12100  
Millau  
Tél. : 05-65-60-70-97  
aveyron@oncd.org

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

162, rue Consolat  
13001 Marseille  
Tél. : 04-91-50-12-89  
bouches-du-rhone@oncd.org

**CALVADOS**

97, Boulevard Yves Guilloux  
Immeuble le Venoix  
14000 Caen  
Tél. : 02-31-86-13-72  
calvados@oncd.org

**CANTAL**

43, boulevard du Pont-Rouge  
15000 Aurillac  
Tél. : 04-71-48-52-67  
cantal@oncd.org

**CHARENTE**

119, rue Saint-Roch  
16000 Angoulême  
Tél. : 05-45-95-62-90  
charente@oncd.org

**CHARENTE-MARITIME**

14, avenue Diéras  
BP 80005  
17301 Rochefort cedex  
Tél. : 05-46-87-47-51  
charente-maritime@oncd.org

**CHER**

35, route d'Orléans  
18230 Saint-Doulchard  
Tél. : 02-48-21-15-80  
cher@oncd.org

**CORRÈZE**

2, rue des Martyrs  
19000 Tulle  
Tél. : 05-55-26-49-84  
correze@oncd.org

**CORSE-DU-SUD**

Résidence d'Ajaccio Bât B  
Rue Nicolas-Peraldi  
20090 Ajaccio  
Tél. : 04-95-23-43-22  
corse-du-sud@oncd.org

**HAUTE-CORSE**

Résidence le Vendôme  
Rue Paratojo 20200 Bastia  
Tél. : 04-95-34-27-79  
haute-corse@oncd.org

**COTE-D'OR**

2, rue des Ciseaux BP  
30062 21802 Quétigny  
Tél. : 03-80-48-26-59  
cote-d-or@oncd.org

**COTES-D'ARMOR**

10, rue de Gouédic  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. : 02-96-61-80-79  
cote-d-armor@oncd.org

**CREUSE**

18 Les Vergnolles  
23320 Saint-Vaury  
Tél. : 06-79-40-33-54  
creuse@oncd.org

**DORDOGNE**

Maison dentaire  
Chactas Hulin  
Espace Agora B5 24750  
Boulazac-Isle-Manoire  
Tél. : 05-53-08-29-88  
dordogne@oncd.org

**DOUBS**

16, rue Ambroise-Paré  
BP 31411  
25007 Besançon cedex  
Tél. : 03-81-80-56-76  
doubs@oncd.org

**DROME**

153, avenue  
Maurice-Faure 26000  
Valence  
Tél. : 04-75-41-15-49  
drome@oncd.org

**EURE**

114, rue Pierre-Tal-Coat  
BP 13307  
27033 Évreux cedex  
Tél. : 02-32-28-98-84  
eure@oncd.org

**EURE-ET-LOIR**

Maison dentaire –  
Résidence des Carnutes  
3, rue Charles-Victor-  
Garola 28000 Chartres  
Tél. : 02-37-36-23-03  
eure-et-loir@oncd.org

**FINISTÈRE**

10, rue Théodore-le-Hars BP  
1652 29106 Quimper cedex  
Tél. : 02-98-90-55-77  
finistere@oncd.org

**GARD**

Maison des professions  
libérales et de santé  
Parc Georges-Besse  
Allée Norbert-Wiener  
30035 Nîmes cedex  
Tél. : 04-66-64-19-90  
gard@oncd.org

**HAUTE-GARONNE**

Parc d'activités  
de la Plaine  
9, avenue J.-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05-61-54-80-80  
haute-garonne@oncd.org

**GERS**

9, boulevard Roquelaure  
32000 Auch  
Tél. : 05-62-05-57-69  
gers@oncd.org

**GIRONDE**

134, boulevard Wilson  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05-56-96-16-13  
gironde@oncd.org

**HERAULT**

Maison dentaire – M.P.L.  
285, rue Alfred-Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. : 04-67-69-75-23  
herault@oncd.org

**ILLE-ET-VILAINE**

16, rue Saint-Hélière  
Le Molière  
35000 Rennes  
Tél. : 02-99-67-46-27  
ille-et-vilaine@oncd.org

**INDRE**

17, rue Cantrelle  
36000 Châteauroux  
Tél. : 02-54-08-69-14  
indre@oncd.org

**INDRE-ET-LOIRE**

83, rue Blaise-Pascal  
37000 Tours  
Tél. : 02-47-05-63-52  
indre-et-loire@oncd.org

**ISÈRE**

18, boulevard  
Agutte-Sembar 38000  
Grenoble  
Tél. : 04-76-00-06-66  
isere@oncd.org

**JURA**

Immeuble l'Odyssee  
13, rue Louis-Rousseau  
39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03-84-24-16-62  
jura@oncd.org

**LANDES**

193, rue Denis-Papin  
40990 Saint-Paul-les-Dax  
Tél. : 05-58-74-19-18  
landes@oncd.org

**LOIR-ET-CHER**

1, rue Chateaubriand  
41000 Blois  
Tél. : 02-54-78-17-26  
loir-et-cher@oncd.org

**LOIRE**

30, rue d'Arcole  
42000 Saint-Étienne  
Tél. : 04-77-32-40-03  
loire@oncd.org

**HAUTE-LOIRE**

Cité Négocia  
2, rue Pierret  
43000 Le-Puy-en-Velay  
Tél. : 04-71-05-99-00  
haute-loire@oncd.org

**LOIRE-ATLANTIQUE**

27, rue de la Nouë Bras  
de Fer 44200 Nantes  
Tél. : 02-40-29-40-02  
loire-atlantique@oncd.org

**LOIRET**

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
Tél. : 02-38-54-89-63  
loiret@oncd.org

**LOT**

Maison dentaire du Lot  
81, rue Étienne-Brives  
46000 Cahors  
Tél. : 05-65-22-67-27  
lot@oncd.org

**LOT-ET-GARONNE**

37, rue de Casseneuil  
47300 Villeneuve-sur-Lot  
Tél. : 05-53-70-95-50  
lot-et-garonne@oncd.org

**LOZÈRE**

5, rue du Toural  
48200 Saint-Chély-  
d'Apcher  
Tél. : 04-66-31-48-02  
lozere@oncd.org

**MAINE-ET-LOIRE**

7, boulevard Marc-Leclerc  
49000 Angers  
Tél. : 02-41-87-22-53  
maine-et-loire@oncd.org

**MANCHE**

4, rue Saint-Thomas  
50000 Saint-Lô  
Tél. : 02-33-06-03-09  
manche@oncd.org

**MARNE**

4, allée Alberto-Santos-Dumont BP 265  
51687 Reims cedex 2  
Tél. : 03-26-04-22-24  
marne@oncd.org

**HAUTE-MARNE**

3, boulevard Barotte  
52000 Chaumont  
Tél. : 03-25-02-97-64  
haute-marne@oncd.org

**MAYENNE**

67, rue de Nantes  
53000 Laval  
Tél. : 02-43-49-16-10  
mayenne@oncd.org

**MEURTHE-ET-MOSELLE**

25-29, rue de Saurupt  
54000 Nancy  
Tél. : 03-83-90-91-77  
meurthe-et-moselle@oncd.org

**MEUSE**

21, rue du Docteur-Neve  
55000 Bar-le-Duc  
Tél. : 03-29-76-28-97  
meuse@oncd.org

**MORBIHAN**

9, rue du Manoir  
BP 70312  
56008 Vannes cedex  
Tél. : 02-97-63-12-73  
morbihan@oncd.org

**MOSELLE**

19, rue du Pré-Gondé  
57070 Metz  
Tél. : 03-87-62-74-66  
moselle@oncd.org

**NIÈVRE**

Résidence La Chaumière  
15, rue Claude-Tillier  
58000 Nevers  
Tél. : 03-86-59-48-85  
nievre@oncd.org

**NORD**

Eurasanté-Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende  
59373 Loos-lès-Lille cedex  
Tél. : 03-20-32-33-23  
nord@oncd.org

**OISE**

Résidences Les Cèdres  
128, boulevard des États-  
Unis 60200 Compiègne  
Tél. : 03-44-40-80-13  
oise@oncd.org

**ORNE**

28, rue du Général-Leclerc  
61500 Sées  
Tél. : 02-33-31-94-68  
orne@oncd.org

**PAS-DE-CALAIS**

77, boulevard Victor-Hugo  
62400 Béthune  
Tél. : 03-21-01-36-00  
pas-de-calais@oncd.org

**PUY-DE-DÔME**

Maison dentaire  
5, rue de Ceyrat  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04-73-34-99-01  
puy-de-dome@oncd.org

**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

PAU - 2, rue du Piémont  
Bâtiment du Piémont  
64140 Billère  
Tél. : 05-59-02-31-30  
cdo64-pau@oncd.org

BAYONNE - 2, boulevard  
Alsace-Lorraine  
64100 Bayonne  
Tél. : 05-59-55-09-16  
cdo64-bay@oncd.org

**HAUTES-PYRÉNÉES**

24, rue Soult  
65000 Tarbes  
Tél. : 05-62-93-09-07  
hautes-pyrenees@oncd.org

**PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le Challenger  
17, boulevard Kennedy  
66000 Perpignan  
Tél. : 04-68-35-05-43  
pyrenees-orientales@  
oncd.org

**BAS-RHIN**

10, rue de Leicester  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03-88-60-67-87  
bas-rhin@oncd.org

**HAUT-RHIN**

11, avenue de-Lattre-de-  
Tassigny BP 40126  
68017 Colmar  
Tél. : 03-89-24-34-60  
haut-rhin@oncd.org

**RHÔNE**

72, rue Vauban CS30066  
69453 Lyon cedex 06  
Tél. : 04-78-42-75-29  
rhone@oncd.org

**HAUTE-SAÔNE**

19, boulevard des Alliés  
70000 Vésoul  
Tél. : 03-84-76-51-18  
haute-saone@oncd.org

**SAÔNE-ET-LOIRE**

Maison dentaire  
1, rue Dewet  
71100 Chalons-sur-Saône  
Tél. : 03-85-48-68-80  
saone-et-loire@oncd.org

**SARTHE**

Résidence Le Cristal  
2, rue de Gaspéri  
72100 Le Mans  
Tél. : 02-43-84-47-02  
sarthe@oncd.org

**SAVOIE**

101, rue d'Angleterre  
73000 Chambéry  
Tél. : 04-79-62-42-67  
savoie@oncd.org

**HAUTE-SAVOIE**

29 bis, avenue  
de la Mavéria  
74000 Annecy  
Tél. : 04-50-66-14-12  
haute-savoie@oncd.org

**PARIS**

27, rue Ginoux  
75015 Paris  
Tél. : 01-42-60-49-73  
paris@oncd.org

**SEINE-MARITIME**

67, avenue Jacques-  
Chastellain  
76000 Rouen  
Tél. : 02-35-88-76-33  
seine-maritime@oncd.org

**SEINE-ET-MARNE**

34, avenue Thiers  
77000 Melun  
Tél. : 01-60-63-08-08  
seine-et-marne@oncd.org

**YVELINES**

3, rue Antoine-Coyppel  
78000 Versailles  
Tél. : 01-39-50-32-19  
yvelines@oncd.org

**DEUX-SÈVRES**

71-73, rue de Goise  
79000 Niort  
Tél. : 05-49-24-97-04  
deux-sevres@oncd.org

**SOMME**

18, rue du Général-Leclerc  
BP 76 80400 Ham  
Tél. : 03-22-33-00-03  
somme@oncd.org

**TARN**

13, rue de l'Hôtel-de-Ville  
81000 Albi  
Tél. : 05-63-54-67-60  
tarn@oncd.org

**TARN-ET-GARONNE**

350, boulevard  
Hubert-Gouze  
82000 Montauban  
Tél. : 05-63-63-29-95  
tarn-et-garonne@oncd.org

**VAR**

Centre d'affaires Grand Var  
1100, chemin des Plan-  
tades 83130 La Garde  
Tél. : 04-98-01-62-62  
var@oncd.org

**VAUCLUSE**

32, avenue Charles-  
de-Gaulle BP 15  
84131 Le Pontet  
Tél. : 04-90-31-37-00  
vaucluse@oncd.org

**VENDÉE**

« Le Pyramide »  
12, impasse  
Bernard-Lyot  
85000 La-Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-37-60-98  
vendee@oncd.org

**VIENNE**

18, Boulevard du Grand-  
Cerf 86000 Poitiers  
Tél. : 05-49-88-30-87  
vienna@oncd.org

**HAUTE-VIENNE**

31, rue Hoche  
87000 Limoges  
Tél. : 05-55-79-01-36  
haute-vienne@oncd.org

**VOSGES**

Maison dentaire – Hôtel  
des Services – Inova 3000  
9, Route d'Oncourt 88150  
Thaon-les-Vosges  
Tél. : 03-29-66-22-40  
vosges@oncd.org

**YONNE**

Résidence Saint-Alpais  
47, rue Montant-au-Palais  
BP 144 89303 Joigny cedex  
Tél. : 03-86-62-48-23  
yonne@oncd.org

**TERRITOIRE-  
DE-BELFORT**

1, rue de Morimont  
90000 Belfort  
Tél. : 03-84-22-16-96  
territoire-de-belfort@  
oncd.org

**ESSONNE**

Les Terrasses de  
Médicis - 2 C, rue  
Léontine-Sohier  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01-69-09-21-49  
essonne@oncd.org

**HAUTS-DE-SEINE**

Résidence de Bellerive  
– BT B2 - 34/36 quai de  
Dion-Bouton  
92800 Puteaux  
Tél. : 01-47-76-25-42  
hauts-de-seine@oncd.org

**SEINE-SAINT-DENIS**

25, avenue de la  
Gare-de-Gargan  
93190 Livry-Gargan  
Tél. : 01-43-01-00-26  
seine-st-denis@oncd.org

**VAL-DE-MARNE**

45, avenue de Versailles  
94320 Thiais  
Tél. : 01-48-52-04-14  
val-de-marne@oncd.org

**VAL-D'OISE**

6, avenue Émile  
95160 Montmorency  
Tél. : 01-39-64-42-48  
val-d-oise@oncd.org

**GUADELOUPE**

Résidence Frébault  
Immeuble Lebrère - Esc.3  
Rue Amédée Fengarol  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. : 0590-82-04-61  
guadeloupe@oncd.org

**GUYANE**

6, avenue de-Lattre-de-  
Tassigny 97354 Montjoly  
(Guyane Française)  
Tél. : 0594-30-31-01  
guyane@oncd.org

**MARTINIQUE**

Domus medica –  
80, rue de la République  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596-63-27-01  
martinique@oncd.org

**RÉUNION**

N° 5 Entrée E - Résidence  
La Rivière, Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
Tél. : 0262-21-94-14  
reunion@oncd.org

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

39, rue de Verdun-  
Manhattan - Centre ville -  
BP 4032  
98846 Nouméa cedex  
Tél. : 00-687-28-46-56  
ordre-cd@lagoon.nc

**POLYNÉSIE-FRANÇAISE**

BP 4630  
98713 Papeete Tahiti  
Tél. : 00-689-43-47-29  
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-  
ET-MIQUELON**

Place du Lieutenant-  
Colonel-Pigeaud BP 4200  
97500 Saint-Pierre-et-  
Miquelon  
Tél. : 05-08-41-16-90  
dominica.detcherry@sante

**WALLIS-ET-FUTUNA**

**& MAYOTTE**  
BP 4G - 98600 Mata-Utu  
Tel (681)-72-07-00  
(poste 309)  
sante@adswf.org

